



CHARTRE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc Asbl

Charte adoptée par l'Organe d'administration en date du 19/05/2026

Contact: Francis COLLINS
Administrateur en charge de l'Éthique
au sein de la LFBTA

Table des matières

1. Préambule et Cadre Législatif	3
2. Les Valeurs Cardinales du Tir à l'Arc en Belgique	4
A. L'Intégrité Physique, Psychologique et Morale	4
B. L'Inclusion et la Non-Discrimination.....	4
C. Le Fair-Play, l'Esprit Sportif et la Citoyenneté	4
3. Engagements Spécifiques des Acteurs du Sport.....	5
A. Les Archères et Archers.....	5
B. Les Cadres Sportifs (Entraîneurs, Moniteurs Adeps, Dirigeants).....	5
C. Les Officiels et Arbitres	5
D. Les Parents, Accompagnateurs et Supporters	5
4. Dispositif de Vigilance, Signalement et Sanctions	6
A. Le Référent Éthique « Vivons Sport ».....	6
B. Procédure de Signalement	6
C. Sanctions	6
5. Engagement de l'Adhérent.....	7

1. Préambule et Cadre Législatif

La présente Charte Éthique définit les principes fondamentaux, les valeurs de responsabilité, d'intégrité et de respect qui doivent guider la pratique du tir à l'arc au sein de la Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc (LFBTA) et de l'ensemble de ses cercles affiliés. Le tir à l'arc est une discipline de maîtrise de soi, de rigueur et de précision, où la sécurité et le fair-play sont indissociables de la performance.

Cette charte s'inscrit en stricte conformité avec le paysage décretaal de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et répond directement aux exigences de l'Adeps en matière de promotion de l'éthique sportive. Elle se fonde notamment sur:

- **Le Décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive:** instituant l'Observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives ainsi que le Réseau éthique, qui impose une tolérance zéro face aux violences et discriminations.
- **Le Décret portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française:** établissant les conditions de reconnaissance et de subsidiation des fédérations, conditionnées au respect et à la mise en œuvre active de principes éthiques stricts.
- **Le Code d'éthique sportive «Vivons Sport»:** (géré par l'Adeps), dont les balises structurent la lutte contre le dopage, le harcèlement, la manipulation des compétitions et promeuvent la bonne gouvernance.

Note de conformité obligatoire

« L'ensemble des acteurs de la LFBTA s'engage à souscrire, respecter, défendre et promouvoir la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette adhésion constitue une condition sine qua non à la pratique, l'encadrement et l'obtention des aides au sein de notre communauté sportive. »

2. Les Valeurs Cardinales du Tir à l'Arc en Belgique

A. L'Intégrité Physique, Psychologique et Morale

La protection des personnes est la priorité absolue. Tout participant a le droit d'évoluer dans un environnement sécurisant, bienveillant et exempt de toute forme de violence. Sont strictement proscrits:

- **Les violences et abus:** Le harcèlement moral, sexuel, physique ou institutionnel.
- **La maltraitance psychologique:** Les propos dénigrants, la vulgarité, les gestes intimidants ou de mise à l'écart.
- **La protection des mineurs:** Le contrôle systématique des cadres sportifs (entraîneurs, officiels) en contact avec des mineurs via la vérification obligatoire de l'extrait de casier judiciaire (Modèle 596.2 en droit belge).

B. L'Inclusion et la Non-Discrimination

Le pas de tir est un espace d'expression ouvert à tous, garantissant un libre et égal accès à la discipline. Le mouvement sportif francophone rejette et condamne fermement toute forme de discrimination, qu'elle soit basée sur:

- Le genre, l'identité ou l'orientation sexuelle ;
- L'origine ethnique, la nationalité, la prétendue race ou la langue ;
- Les convictions religieuses, philosophiques ou politiques ;
- L'âge, les caractéristiques physiques ou le handicap (promotion active du para-archery).

C. Le Fair-Play, l'Esprit Sportif et la Citoyenneté

- **Respect mutuel:** L'adversaire n'est pas un ennemi: il est le premier partenaire indispensable à l'existence même de la compétition. Son intégrité doit être préservée en toutes circonstances.
- **Règles du jeu:** Le respect scrupuleux des règlements de la LFBTA et de la World Archery. L'archer accepte les décisions arbitrales avec calme, dignité et sans contestation publique.
- **Citoyenneté active:** Valorisation de l'engagement bénévole, du travail collaboratif, et de la transparence démocratique au sein des instances dirigeantes des clubs.

3. Engagements Spécifiques des Acteurs du Sport

A. Les Archères et Archers

- Faire preuve d'humilité dans la victoire et de dignité dans la défaite, en privilégiant le plaisir du sport et le dépassement de soi à la performance brute.
- Préserver l'intégrité des infrastructures sportives et du matériel, qui représentent un bien commun du club et de la collectivité.
- Rejeter catégoriquement le dopage. L'archer s'interdit l'usage de toute substance illicite ou méthode visant à modifier artificiellement ses capacités, préservant ainsi sa santé et l'équité sportive.
- S'interdire toute forme de manipulation sportive, paris frauduleux ou corruption (match-fixing).

B. Les Cadres Sportifs (Entraîneurs, Moniteurs Adeps, Dirigeants)

- Exercer leurs fonctions avec impartialité, probité, dignité et une transparence totale (principes de bonne gouvernance).
- Adopter une approche holistique (projet de vie): respecter le rythme d'apprentissage de l'athlète, son équilibre physique et mental, en particulier pour les jeunes archers.
- Être des modèles de comportement, tant sur le pas de tir qu'en dehors. Les termes utilisés doivent être positifs, constructifs et exempts de tout langage belliqueux.
- Maintenir leurs compétences à jour à travers les formations continues proposées par la LFBTA et l'Adeps.

C. Les Officiels et Arbitres

- Garantir l'équité des compétitions par des décisions impartiales, claires et justes, appliquées sans influence extérieure.
- Faire preuve de pédagogie, notamment auprès des jeunes catégories, pour expliquer les règles et valoriser l'esprit du tir à l'arc.

D. Les Parents, Accompagnateurs et Supporters

- Se souvenir que l'enfant tire avant tout pour son propre plaisir et son épanouissement, et non pour réaliser les ambitions des adultes.
- Encourager avec bienveillance l'ensemble des archers, y compris les concurrents, et s'interdire de critiquer publiquement les choix des entraîneurs ou les décisions des arbitres.

4. Dispositif de Vigilance, Signalement et Sanctions

Conformément aux directives de l'Adeps et au décret éthique de la FWB, la LFBTA met en place des structures claires pour assurer l'effectivité de cette charte au quotidien.

A. Le Référent Éthique « Vivons Sport »

Chaque club affilié à la LFBTA est instamment invité à désigner un Référent Éthique Local (ou à s'appuyer sur le Référent Éthique de la LFBTA). Ce référent a pour mission de:

- **Écouter et conseiller:** Assurer l'accueil confidentiel, bienveillant et sans jugement de toute victime ou témoin d'un manquement éthique.
- **Relayer les informations:** Faire le lien avec le Réseau éthique de la Fédération Wallonie-Bruxelles sous l'égide de l'Adeps.
- **Promouvoir les actions:** Mettre en œuvre les campagnes de sensibilisation et d'information («Tous acteurs, tous responsables»).

B. Procédure de Signalement

Tout membre (archer, parent, encadrant) constatant une situation inappropriée (maltraitance, harcèlement, tricherie) peut introduire un signalement selon les canaux suivants:

- **Signalement fédéral:** En interne, auprès du Référent Éthique du club ou directement auprès du secrétariat de la LFBTA.
- **Plateforme externe:** Pour les cas suspectés de manipulation de compétition ou de tricherie: via la plateforme officielle de signalement de la FWB: www.fraudesportive.be (anonymat garanti).
- **Aide d'urgence aux mineurs:** Pour les mineurs en détresse: appel gratuit au numéro d'aide à l'enfance 103 ou via le site internet maintenantjenparle.be.

C. Sanctions

Tout manquement avéré aux dispositions de la présente Charte éthique expose son auteur (qu'il soit archer, dirigeant ou cadre) à des sanctions disciplinaires prononcées par les instances compétentes de la LFBTA (Conseil de Discipline), sans préjudice des poursuites judiciaires civiles ou pénales prévues par le droit belge. Les sanctions peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion définitive de la fédération.

5. Engagement des clubs et cercles adhérents

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance de la présente Charte Éthique et Déontologique de la Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc (LFBTA). Je m'engage, par mon adhésion, ma licence ou mes fonctions, à respecter et à faire respecter l'ensemble de ses principes fondamentaux au sein de mon club et lors de toutes les activités officielles.

Nom du cercle:	Nom et prénom du référent éthique:
Siège social du cercle:	Nr de contact:
Adresse mail:	Adresse mail:
Signature au nom du Cercle: Suivi du nom, prénom et de sa fonction	Fait à (Lieu):
	Le (Date):

Modèle conforme au Décret Éthique du 14 octobre 2021 de la FWB et aux recommandations du Réseau Éthique de l'Adeps. Document édité pour la LFBTA.